

De l'intérêt de la comptabilité en droit ?

Par **Morsula**, le **12/08/2007** à **21:39**

Bonsoir,

A titre purement informatif je me demande quel est l'intérêt de la comptabilité dans la formation d'un juriste ? J'ai remarqué en consultant plusieurs offres de formation que la comptabilité générale revenait dans le programme des enseignement en Licence.

Personnellement j'ai BEP métiers de la comptabilité, donc les cours d'introduction à la comptabilité me seraient plutôt inutiles, mais je me demande quand même à quoi ça sert, en effectif, aux juristes. J'imagine que ça peut servir à ceux qui bossent dans droit financier, mais quant au reste... lol

Par **Murphys**, le **12/08/2007** à **21:43**

La compta servira a tout ceux qui exerceront en libéral notemment.

Les avocats qui ont vocation à fonder leurs propres cabinets devront savoir en gérer la comptabilité et ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autre.

On peut aussi penser aux notaires et autre huissiers qui vont devoir gérer eux mêmes leurs études en attendant de pouvoir se payer un(e) comptable pro.

Par **Morsula**, le **12/08/2007** à **21:52**

J'aurais jamais imaginé faire bac +8 pour me taper de la comptabilité, mais bon c'est vrai que je fais le difficile là lol

Je faisais plus le rapprochement entre l'expert comptable qui doit connaître le droit financier, parcontre j'ai complètement oublié les professions libérales comme notaire ou avocat qui doivent gérer leurs études ou cabinets...

Merci, ça répond donc à ma question (d'intérêt limité après réflexion) lol

Par **Camille**, le **13/08/2007** à **10:35**

Bonjour,

Quand on est amené à s'occuper d'une affaire d'abus de biens sociaux, détournements, compta truquée, etc., aussi bien comme juge que comme avocat, peut-être vaut-il mieux savoir lire un bilan et connaître les règles de son établissement, je suppose. Et comme lire un bilan, ça ne s'improvise pas...

Je suppose également que de nombreux services fiscaux doivent utiliser les services de "bicéphales droit - compta".

Pour Murphys : la plupart du temps, les avocats et les notaires confient généralement leur compta à un cabinet spécialisé avec expert-comptable pour un "abonnement" annuel supportable, ce qui évite effectivement l'embauche d'un comptable à temps plein mais les couvre en cas de contrôle fiscal.

En revanche, on ne peut que conseiller aux notaires et avocats d'avoir quelques bonnes notions de compta, ne serait-ce que pour pouvoir détecter les "bourdes" éventuelles du cabinet spécialisé... Les erreurs de transcription n'étant pas si rares que ça.

D'ailleurs, l'inscription à un centre de gestion agréé (dont les fonctions actuelles restent encore assez floues) est en train de devenir plus ou moins obligatoire (incitations fiscales ou, pour être plus précis, sanction déguisée en l'absence d'inscription).

Par **Morsula**, le **13/08/2007** à **23:22**

:))

D'accord, ça répond à ma question. Merci à vous ! Image not found or type unknown

Par **Olivier**, le **14/08/2007** à **09:48**

Dans le notariat la comptabilité de l'étude est le reflet de la vie de l'office.

Il faut savoir que le notaire a en charge l'établissement et la tenue d'une comptabilité publique, et à ce titre toute erreur de compta est considérée comme un faux en écriture publique (avec les conséquences pénales qui s'ensuivent, et en particulier la compétence de la cour d'assises...)

Donc des connaissances en compta sont indispensables. A titre perso, dans mon étude chaque clerc est en charge de la compta de ses dossiers (pas de comptable chez nous, c'est trop cher vous comprenez), et donc les notions de compta reçues à la fac ou au CFPN s'avèrent très importantes !

Par **Camille**, le **14/08/2007** à **10:30**

Bonjour,

[quote="Olivier":38b2q4jb]Dans le notariat la comptabilité de l'étude est le reflet de la vie de l'office.

Il faut savoir que le notaire a en charge l'établissement et la tenue d'une comptabilité publique, et à ce titre toute erreur de compta est considérée comme un faux en écriture publique (avec les conséquences pénales qui s'ensuivent, et en particulier la compétence de la cour d'assises...)

[/quote:38b2q4jb]

J'avais effectivement oublié ce "léger détail"... Raison de plus !

Pour Morsula :

Tranquillisez-vous, quand bien même votre métier ne "tremperait" pas directement dans la comptabilité, je suis prêt à parier qu'au moins une fois dans votre vie professionnelle (et peut-être même personnelle), vous vous félicitez d'avoir d'aussi bonnes connaissances dans ce domaine.

D'ailleurs, dans la plupart des petites entreprises en difficulté, le problème vient souvent du dirigeant sans réelles compétences en comptabilité, puisqu'il n'a pas été formé pour ça et à qui on n'a pas suffisamment inculqué l'importance d'une comptabilité correcte.

Seulement, évidemment, ce que je dis ne va pas dans "l'air du temps" :

"Créez, créez, vous verrez comme s'est merveilleux d'être son propre patron, on va vous aider... c'est très facile".

Créer, c'est effectivement merveilleux et facile. Faire durer, c'est déjà plus dur.

(je ne parle même pas du moment où il faut décider de "mettre la clé sous le paillason". Là, pour trouver des aides, tintin...).

Donc, de bonnes connaissances (solides) en compta devrait faire partie de la "caisse à outils" d'un patron. On en est encore très loin.

(Quant aux centres de gestion agréés, d'après ce que je me suis laissé dire, ils sont surtout là pour "faire joli dans le décor"...)

Par **Morsula**, le 14/08/2007 à 12:12


:roll:

Ça compte aussi pour les ambassades ou consulats vous pensez ? 

Par **Camille**, le 15/08/2007 à 13:13

Bonjour,

[quote="Morsula":hb9amlrr]Ça compte aussi pour les [b:hb9amlrr]ambassades[/b:hb9amlrr]

ou consulats vous pensez ?  [/quote:hb9amlrr]

Ben, sinon, comment il fait l'ambassadeur pour gérer son stock annuel de bouchées au chocolat, alors ?

:))

Image not found or type unknown

Par **Murphys**, le **15/08/2007** à **14:24**

[quote="Camille":5dxwvpjc]Bonjour,
[quote="Morsula":5dxwvpjc]Ça compte aussi pour les [b:5dxwvpjc]ambassades[/b:5dxwvpjc]

ou consulats vous pensez ? [quote="Morsula":5dxwvpjc]

Ben, sinon, comment il fait l'ambassadeur pour gérer son stock annuel de
[b:5dxwvpjc]bouchées au chocolat[/b:5dxwvpjc], alors ?

Image not found or type unknown [quote="Morsula":5dxwvpjc]

:evil:

De Ferrero Rocher (ou Roche d'Or pour les anciens) Image not found or type unknown

Par **Morsula**, le **15/08/2007** à **16:30**

Mouarf, vous avez une de ces idées du métier franchement, le chocolat ça sert seulement

pour les tentatives d'assassinat Image not found or type unknown

[b:2x134fc8][url=http://www.nadoz.org/2_Metiers/Metier.asp?Param=Rech%3D3%26GFEId%3D%26Int
fiche du métier c'est par ici[/url:2x134fc8][/b:2x134fc8]

Mais pour ma question je pense que oui, ambassade ou consulat doivent forcément être
soumis aux mêmes obligations nationales que les autres établissements. D'un autre côté ça
va de soi, pourquoi imposerait-on aux entreprises privées de tenir une comptabilité si les
établissements publics n'en font pas de même...[/url]

Par **Camille**, le **16/08/2007** à **13:10**

Bonjour,
[quote="Murphys":2w9z90uv][quote="Camille":2w9z90uv]Bonjour,
[quote="Morsula":2w9z90uv]Ça compte aussi pour les

[b:2w9z90uv]ambassades[/b:2w9z90uv] ou consulats vous pensez ?

:roll:

Image not found or type unknown [quote:2w9z90uv]

Ben, sinon, comment il fait l'ambassadeur pour gérer son stock annuel de [b:2w9z90uv]bouchées au chocolat[/b:2w9z90uv], alors ?

Image not found or type unknown [quote:2w9z90uv]

:evil:

De Ferrero Rocher (ou Roche d'Or pour les anciens) Image not found or type unknown [quote:2w9z90uv]

Oui, mais on a le droit de faire de la pub, sur ce forum ???

8)

Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **16/08/2007** à **13:22**

Bonjour,

[quote="Morsula":377i8g1j]Mouarf, vous avez une de ces idées du métier franchement, le

chocolat ça sert seulement pour les tentatives d'assassinat Image not found or type unknown

[/quote:377i8g1j]

Ben, c'est pas nous, c'est la pub !

D'ailleurs, à ce sujet, petite anecdote historique (*)

[i:377i8g1j]Lors d'un voyage en République centrafricaine, Giscard assiste à un grand dîner de l'Ambassade de France à Bangui en l'honneur de Bokassa 1er.

Se souvenant de la pub pour une célèbre friandise au chocolat en forme de rocher et croyant faire un bon mot, Giscard se penche vers Bokassa et lui dit :

- Vous savez, les réceptions de l'Ambassadeur sont réputées pour le bon goût du maître de maison..."

Et Bokassa répond :

- Ah, je ne sais pas, je n'en n'ai pas encore mangé !!![i:377i8g1j]

:roll:

(*) non vérifiée, hein... Image not found or type unknown

Par **Morsula**, le **17/08/2007** à **23:07**

:D

Le jour où je deviens ambassadeur je vous offre à tous des Ferrero Rochers Image not found or type unknown

Par **mathou**, le **18/08/2007** à **00:09**

C'est noté Morsula, mais comme tu n'as pas précisé la quantité, tu devras nous en donner :wink. lol.

beaucoup chacun Image not found or type unknown

Par **Morsula**, le **18/08/2007** à **01:39**

Une boîte par personne donc :-3

[img:3svfhi1s]http://www.productwiki.com/upload/images/ferrero_rocher.jpg[/img:3svfhi1s]